



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021

CONVOCAATION : 17 JUIN 2021

AFFICHAGE : 17 JUIN 2021

PRESENTS : KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, DEBIEVE Pascal, AUBERT Gwenola, PELTRE Béatrice, POIREL David, RELTIENNE Guillaume, SCHOLZ Laurent, SEYBOLD Christophe

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES : LACRESSE Bernard, excusé, pouvoir à PELTRE Béatrice, POIREL David, excusé, pouvoir à SEYBOLD Christophe,

POUVOIR : 2

MEMBRES AYANT DELIBERE : 11

SECRETAIRE DE SEANCE : AUBERT Gwenola

20 H 30 : Madame le Maire ouvre la séance.

REVERSEMENT DE LA TCCFE 2021/2027 – SDE 54

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE 54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L.5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE 54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE 54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE 54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le reversement de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE 54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE 54 ;

PRECISE que, conformément à l'article L.5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MME MOISSON Nadège

Madame le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'adjoint technique territorial de 2° Classe contractuel conclu entre la commune et Mme MOISSON Nadège qui arrive à son terme le 30/06/2021.

SOLLICITE l'autorisation du Conseil de signer un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Mme le Maire à renouveler le contrat de travail à durée déterminée avec Mme MOISSON Nadège, domiciliée 80 Grande Rue à ARRACOURT au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2° Classe en qualité de contractuel.

Ce contrat est renouvelé pour une durée de 6 mois **du 01/07/2021 au 31/12/2021 inclus** à temps non complet **pour une durée hebdomadaire de 4 h.**

TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS – AMENAGEMENT DES USOIRS – SECURISATION DES PIETONS

Un devis de la Société GEODATIS (Mr GIRARD Dominique – Géomètre Expert) a été transmis en mairie concernant le levé topographique pour ces travaux. Ce devis d'un montant de 3480 € TTC a été validé par le conseil.

Le bureau d'études BEREST a envoyé une lettre de commande pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le Conseil a validé cette commande.

Un rendez-vous sera fixé avec Mme Angélique MARTIN, Conseillère aux Décideurs Locaux, afin d'étudier la faisabilité du projet d'enfouissement en une ou deux tranches.



MOTION POUR UNE EXTENSION A L'ENSEMBLE DE LA REGION GRAND EST DE L'ECOTAXE

Mr le Sénateur Olivier JACQUIN a proposé une mobilisation pour une écotaxe en Lorraine. Le gouvernement ayant créé une écotaxe sur la seule A35 qui traverse l'Alsace, le trafic des camions notamment étrangers risque de se reporter sur l'A31 créant ainsi une surcharge de circulation sur un axe déjà bien saturé. Le Conseil Municipal demande donc l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

INFORMATIONS AUX CONSEILLERS

- **CEREMONIE A LA BORNE VAUTHIER**

Une cérémonie aura lieu le **VENDREDI 09 JUILLET 2021 à 10 h 15** près de la Borne Vauthier pour la pose d'une plaque commémorative. Pour des raisons de sécurité routière, la plaque sera posée à côté de celle qui existe déjà à quelque distance de la borne qui elle se trouve sur la route départementale. La population est invitée à participer à cette cérémonie organisée par le Souvenir Français et le Sénateur Olivier JACQUIN.

- **LES REFUGIES DU BANAT**

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'en Juin 2022 un rassemblement des descendants des réfugiés du BANAT aura lieu à LUNEVILLE. Un circuit de mémoire leur sera proposé et ils s'arrêteront à ARRACOURT car 25 familles de notre village se sont exilées au 18^{ème} Siècle au BANAT.

- **FETE PATRONALE 2021**

La fête patronale d'Arracourt se déroulera les Samedi 18 et Dimanche 19 Septembre 2021 si les conditions sanitaires restent favorables. Deux tickets de manège seront offerts aux enfants de 2ans à 15 ans. Un apéritif sera organisé le Samedi après-midi (heure à déterminer) afin d'inaugurer l'ouverture de la fête foraine.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Michèle KIRSCH,



